

IV

D'après ces données, il est facile de constater que les dépenses encourues pour le soutien de l'œuvre, dépassent considérablement les revenus.

A l'appui de ce qui vient d'être dit, voici un extrait d'un rapport de M. le Docteur F. R. Fortier, Professeur à l'Université Laval et Médecin du service des enfants à la "Crèche" de la Maternité :

" Au nombre des asiles d'enfants illégitimes secourus par
" les dons et les aumônes de personnes charitables, se
" trouve l'Hospice St-Vincent de Paul (CRÊCHE) situé
" sur le Chemin Ste-Foy, près de Québec. On y reçoit tous
" les ans un grand nombre de nouveaux-nés. La nourriture,
" l'habillement et les soins physiques de tous ces petits
" êtres demandent beaucoup d'argent. Et pour faire face
" à ces dépenses, l'Hospice n'a d'autre revenu que l'Œuvre
" de la "Goutte de Lait" instituée par des Dames chari-
" tables de Québec, et tout-à-fait insuffisante pour payer
" les comptes des fournisseurs. Malgré la pénurie des res-
" sources pécuniaires, la "Crèche" est tenue conformé-
" ment à toutes les données médicales modernes. La mor-
" talité serait peut-être moins élevée si l'argent était moins
" rare ?... "

N'est-il pas raisonnable alors que les Sœurs à qui incombe l'obligation de travailler à cette œuvre pénible aillent frapper à la porte du riche pour en obtenir une aumône ?